

Agir avec intégrité

Code de conduite









Construire notre avenir sur des fondations éthiques

Le groupe Husqvarna jouit d'une réputation inestimable construite sur une longue et fructueuse histoire. L'honnêteté et l'équité ont toujours caractérisé la manière dont nous exerçons nos activités et nous exigeons que chacun de nos employés fasse preuve du plus haut niveau d'intégrité dans tous les pays où nous opérons. Notre réputation et notre intégrité sont nos devises les plus importantes. En créant et en développant une culture de conformité, nous augmentons notre valeur. La conformité est un investissement pour notre avenir.

Conformément aux comportements clés du groupe, *Cela commence par moi...* Que puis-je faire ? Par conséquent, il est important de définir notre comportement individuel en tant que représentant global du groupe Husqvarna. Notre succès va de pair avec notre réputation. Nous devons tous protéger cette réputation et prendre le temps de comprendre comment le Code de conduite s'applique à chacun d'entre nous.

Chaque employé du groupe Husqvarna doit être fier de nos activités et de nos accomplissements pour nos clients et les communautés dont nous faisons partie. La connaissance de nos politiques de groupe, l'application de notre bon jugement, l'honnêteté et la mise en avant de nos opinions sont des moyens de continuer à *agir avec intégrité* et construire une culture gagnante.

Notre équipe de direction (photo ci-dessus) souscrivent pleinement à la culture de notre entreprise telle qu'elle est définie dans le Code de conduite. Prenez le temps de lire et de comprendre notre Code de conduite. N'hésitez pas à demander de l'aide et des conseils si vous avez des questions ou des préoccupations. Surtout, n'hésitez pas à signaler toute violation éventuelle et rappelez-vous que nous ne tolérerons aucunes représailles contre les personnes ayant fait un signalement de bonne foi.



Sommaire

INTRODUCTION

- 4 Quel est l'objectif du code ?
- **4** Qui doit suivre le code ?
- **6** Être la voix de l'intégrité

NOUS EXERÇONS NOS ACTIVITÉS DE FAÇON ÉQUITABLE ET HONNÊTE

- 8 Principes en matière de concurrence
- 10 Anti-corruption et acceptation de cadeaux
- 12 Éviter les conflits d'intérêts
- 12 Coopération en cas d'enquêtes gouvernementales
- 14 Participation politique
- **14** Dons et sponsoring
- **14** Transactions d'initiés
- 16 Conformité aux lois du commerce international
- 16 Lutte contre le blanchiment d'argent
- Nous ne travaillons qu'avec des partenaires commerciaux réputés

NOUS GÉRONS SOIGNEUSEMENT LES ACTIFS DE NOTRE ENTREPRISE

- 18 Information financière fiable
- 18 Gestion des comptes
- 18 Confidentialité des données
- 20 Protection des données
- 22 Normes de sécurité et gestion des incidents
- 22 Propriété intellectuelle
- 24 Communication et réseaux sociaux

DROITS DE L'HOMME ET PRATIQUES SÛRES SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Nos responsabilités sur le lieu de travail

- 26 Valoriser l'inclusion et la diversité
- **26** Conditions d'emploi équitables
- **26** Refus du travail forcé et du travail des enfants
- 28 Santé et sécurité sur le lieu de travail
- 28 Liberté d'association
- 28 Lutte contre le harcèlement

SÉCURITÉ DES UTILISATEURS

La sécurité et la qualité sont essentielles

O Sécurité et qualité

RÉDUCTION DE NOTRE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Le développement durable est essentiel

- 32 Développement durable
- 34 Signalement de violations présumées
- Notre engagement à prévenir les représailles
- **4** Que se passe-t-il quand je rapporte un problème ?
- 35 Autres politiques
- 5 Check-list

Quelle est l'objectif du Code?

L'intégrité est fondamentale pour le groupe
Husqvarna. Les principes auxquels nous adhérons
sont profondément liées à notre travail quotidien :
nous exerçons nos activités de manière équitable
et honnête ; nous sommes tous responsables les
uns des autres sur le lieu de travail ; nous sommes
déterminés à préserver notre environnement et les
sécurité et qualité de nos produits sont essentielles.
En agissant avec intégrité et en restant conformes à
notre Code de conduite, nous illustrons les valeurs
du groupe Husqvarna dans tous les pays dans
lesquels nous opérons.

L'objectif du Code de conduite du groupe
Husqvarna Agir avec intégrité est de doter notre
organisation de normes et de valeurs afin que nous
fassions ce qu'il y a de mieux pour nos clients, nos
partenaires commerciaux, nos actionnaires, nos
employés, les communautés dont nous faisons
partie et l'environnement.

Qui doit suivre le Code ?

Avec les autres politiques du groupe, le Code de conduite du groupe Husqvarna constitue le fondement de notre façon de travailler et s'applique à tous nos employés, dirigeants et cadres ainsi qu'à nos partenaires commerciaux.

Tous les employés doivent agir en conformité avec le Code de conduite, avec les politiques du groupe et la loi, c'est-à-dire agir avec intégrité.

Tous les responsables doivent communiquer le Code et les Politiques du Groupes à leurs équipes respectives et en assurer l'application au sein de celles-ci. Ils doivent également démontrer l'intention et l'esprit du Code.

Le non-respect du Code et des Politiques du groupe, y compris le manquement à l'obligation de signalement de non-conformité, peut entraîner des actions disciplinaires pouvant aboutir au licenciement. Le groupe Husqvarna exige également que ses partenaires commerciaux, par exemple, ses fournisseurs, distributeurs, sous-traitants et consultants adoptent et adhèrent aux principes énoncés dans le Code. Le groupe Husqvarna évalue constamment ses partenaires commerciaux et les sélectionne en fonction de leur capacité à se conformer aux exigences du Code.

Si un partenaire commercial ne respecte pas le Code et d'autres lois ou règlements applicables, le groupe Husqvarna demandera des mesures correctives appropriées et, si nécessaire, mettra fin à la relation.







Le groupe Husqvarna est attaché aux principes du Pacte mondial de l'ONU, visant à conformer les entreprises aux droits de l'homme, aux droits du travail, à la protection de l'environnement et aux principes de lutte contre la corruption. (Le groupe Husqvarna participe à l'initiative de Pacte mondial des Nations Unies depuis 2013.)

Les principes énoncés dans le Code sont également fondés sur les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

 $\mathbf{4}$

Être la voix de l'intégrité

Le groupe Husqvarna s'engage à exercer ses activités avec le plus haut degré d'intégrité. Cela signifie non seulement que tous les employés doivent connaître et suivre le Code et les politiques du groupe mais aussi que chaque employé s'estime habilité à s'exprimer et/ou signaler des violations ou des cas de non-conformité.



Nos responsables donnent l'exemple

Nos responsables doivent personnellement illustrer l'intégrité, non seulement par leurs paroles, mais aussi par leur comportement. Si vous êtes un responsable :

- Créez un environnement ouvert dans lequel tous les employés peuvent librement exprimer leurs préoccupations.
- Expliquez l'importance de la conformité avec sincérité et conviction à chaque occasion opportune.
- Assurez-vous que les employés comprennent que les résultats d'entreprise ne sont jamais plus importants que l'éthique et le respect du Code de conduite et des politiques du groupe.

S'exprimer et poser des questions

Si vous êtes victime ou témoin d'un comportement douteux qui ne vous semble pas adéquat, suivez votre instinct. Adressez-vous directement à la personne en question s'il vous est aisément possible de le faire. Nous avons tous parfois besoin que l'on nous rappelle les règles de conduite à suivre qui sont définies dans notre Code. Si vous avez des doutes ou des questions à propos d'une certaine conduite, n'hésitez pas à chercher des réponses.



À qui dois-je m'adresser si j'ai des questions ?

Vous pouvez demander de l'aide à une des personnes suivantes :

votre responsable ou superviseur, un membre des ressources humaines, ou des affaires juridiques et de la conformité (compliance@husqvarnagroup.com)





- 8 Principes en matière de concurrence
- 10 Anti-corruption et acceptation de cadeaux
- 12 Éviter les conflits d'intérêts
- 12 Coopération en cas d'enquêtes gouvernementales
- 14 Participation politique
- 14 Dons et sponsoring

- **14** Transactions d'initiés
- 16 Conformité aux lois du commerce international
- 16 Lutte contre le blanchiment d'argent
- 16 Nous ne travaillons qu'avec des partenaires commerciaux réputés



Principes en matière de concurrence

Le groupe Husqvarna rivalise sur le marché d'une manière à la fois éthique et juste, sans jamais s'engager dans des activités suspectes ou des pratiques commerciales déloyales.

Vous ne devez jamais accepter des propositions ou vous entendre avec d'autres entreprises afin de fixer les prix, répartir les marchés ou manipuler tout processus d'appel d'offres.

Vous ne devez jamais recueillir d'informations commerciales ou de veille concurrentielle de manière illégale ou inappropriée.

Exemple 1

Vous parlez à un employé travaillant pour un concurrent à une foire commerciale et il vous demande de discuter des difficultés rencontrées avec un revendeur commun, notamment de vos parts de marché et de vos marges bénéficiaires.

Précisez immédiatement que vous ne pouvez pas discuter de ces questions et informez votre responsable et un membre du service des affaires juridiques de la conversation.

Exemple 2

L'un des distributeurs du groupe Husqvarna propose de partager la liste de prix d'un concurrent en utilisant ses identifiants de connexion pour accéder à l'Intranet de ce concurrent. Vous pouvez rassembler des informations concernant un concurrent à partir de toutes sources publiques telles que des sites web, des brochures et des rapports annuels. Toutefois, souvenez-vous que vous, ou toute personne agissant en votre nom, ne pouvez obtenir de renseignements commercialement sensibles à partir de sources non-publiques.

Exemple 3

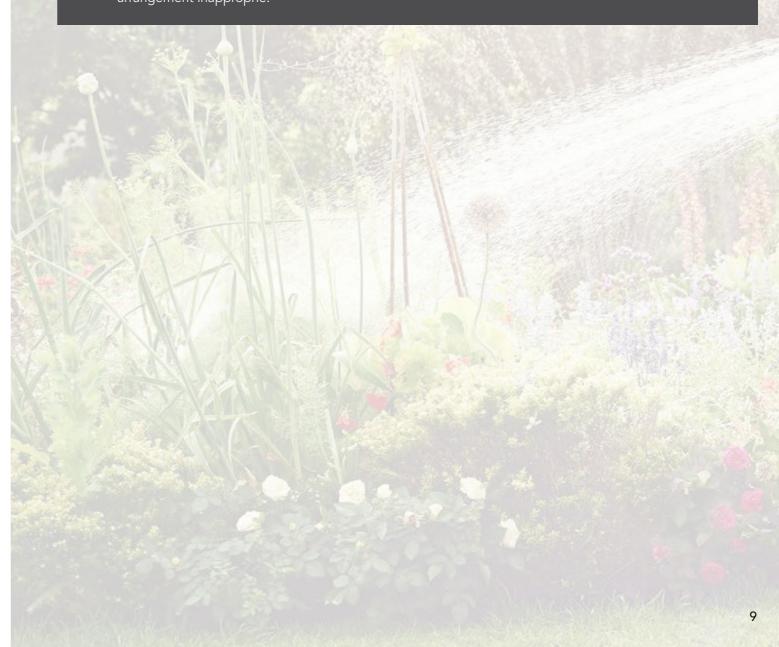
Vous assistez à une réunion d'association professionnelle avec des concurrents pour découvrir et discuter des normes de produit. L'un des concurrents aimerait également parler de fournisseurs de matières premières communs.

Vous devez arrêter la discussion ou quitter la réunion et demander que votre départ soit indiqué dans le procès-verbal. Informez également votre responsable et un membre du service des affaires juridiques de la conversation.

Ce que cela signifie pour vous



- Vous avez la responsabilité de bien comprendre la politique en matière de droit de la concurrence de l'entreprise (<u>lien</u>).
- Vous ne pouvez pas discuter ou échanger des informations commerciales sensibles avec nos concurrents.
- Vous devez éviter toute relation avec des concurrents pouvant ressembler à un accord ou un arrangement inapproprié.



- 8 Principes en matière de concurrence
- 10 Anti-corruption et acceptation de cadeaux
- 12 Éviter les conflits d'intérêts
- 12 Coopération en cas d'enquêtes gouvernementales
- **14** Participation politique
- 14 Dons et sponsoring

- **14** Transactions d'initiés
- 16 Conformité aux lois du commerce international
- 16 Lutte contre le blanchiment d'argent
- 16 Nous ne travaillons qu'avec des partenaires commerciaux réputés

Anti-corruption et acceptation de cadeaux

Le groupe Husqvarna ne tolère aucune forme de corruption. Elle est strictement interdite dans toutes les relations commerciales, dans les pays du monde entier, tant dans les secteurs privés que gouvernementaux.

Vous ne pouvez offrir aucun cadeau à des représentants du gouvernement sans consulter au préalable le service des affaires juridiques. Vous ne pouvez offrir aucun cadeau ni article de valeur, que ce soit de manière directe ou via un tiers, à tout client ou partenaire commercial dans le but d'établir ou de préserver une relation commerciale ou afin d'obtenir d'autres avantages.

De même, vous ne pouvez accepter aucun cadeau ou article de valeur, notamment sous forme d'avantages, de remboursements ou d'invitations, que ce soit de manière directe ou via un tiers, pouvant affecter ou sembler affecter votre objectivité ou votre jugement professionnel, et devez toujours obtenir l'accord préalable de votre responsable.

Il est également interdit de faire ou d'autoriser des paiements dits « de facilitation » pour accélérer les actions administratives d'une entité ou de représentants gouvernementaux. Toute demande de paiements de facilitation doit être refusée et signalée au service des affaires juridiques.

Exemple 1

Un employé d'un fournisseur du groupe Husqvarna vous invite au restaurant et à un événement sportif. Vous ne pouvez accepter aucun cadeau ou autre marque d'hospitalité, sauf s'ils sont de valeur modeste et qu'il serait offensant de le refuser. Même si vous pensez que le cadeau n'affecte pas les relations commerciales, vous ne devez pas accepter de tels gestes. Vous pouvez accepter de vous joindre au fournisseur si vous payez vous-même votre repas et votre billet pour l'événement sportif.

Exemple 2

Un fournisseur de technologie avec qui l'entreprise envisage de collaborer vous invite en week-end pour participer à un séminaire parrainé. Le fournisseur propose de payer les frais de voyage et d'hôtel. Les informations rassemblées pendant le séminaire seraient également utiles pour déterminer la valeur de la technologie.

À moins que l'entreprise n'accepte de payer tous les frais liés à ce séminaire, vous devez refuser l'invitation pour ne pas laisser paraître que votre choix de technologie a été influencé par le week-end parrainé.

Exemple 3

Un agent prétend avoir de bonnes relations avec le gouvernement et pouvoir obtenir un permis de construire très rapidement mais les frais de cet agent sont exceptionnellement élevés.

Les frais élevés indiquent que le paiement peut être considéré comme un pot-de-vin et vous devez refuser d'utiliser les services de cet agent.

Ce que cela signifie pour vous



- Vous avez la responsabilité de bien comprendre la politique sur l'acceptation de cadeaux et autres marques d'hospitalité de l'entreprise (<u>lien</u>).
- Vous ne devez jamais effectuer, promettre ou autoriser un paiement ou le don d'un article de valeur à quelqu'un pour obtenir un avantage commercial illégitime.
- Lors de toute collaboration avec des tiers comme des distributeurs ou des agents, vous devez exiger qu'ils exercent leurs opérations avec le même niveau d'intégrité et d'honnêteté, et notamment qu'ils évitent tout paiement ou offre de cadeau ou de pots-de-vin.
- Vous devez vous méfier de toute demande de paiement à une personne n'étant pas liée à la transaction en cours de discussion ou de toute demande de paiement vers un autre pays ou à un tiers.
- Déclarez toujours tout cadeau reçu à votre responsable ou au service RH. N'oubliez pas que la transparence est essentielle.

- 8 Principes en matière de concurrence
- 10 Anti-corruption et acceptation de cadeaux 16 Conformité aux lois du commerce
- **12** Éviter les conflits d'intérêts
- 12 Coopération en cas d'enquêtes aouvernementales
- **14** Participation politique
- 14 Dons et sponsoring

- **14** Transactions d'initiés
- 16 Conformité aux lois du commerce international
- 16 Lutte contre le blanchiment d'argent
- Nous ne travaillons qu'avec des partenaires commerciaux réputés





Éviter les conflits d'intérêts

Vous ne devez jamais utiliser votre emploi au sein du groupe Husqvarna à des fins de gain personnel et vous devez éviter d'avoir des intérêts financiers externes qui pourraient entrer en conflit avec les intérêts du groupe Husqvarna.

Évitez d'avoir tout intérêt financier personnel ou familial avec une entreprise qui collabore avec le groupe Husqvarna. Il est essentiel de rendre publique à l'avance toute relation de ce genre pour déterminer si elle est appropriée.

Vous ne devez pas entreprendre, avec ou sans rémunération, des activités qui pourraient être en conflit, ou sembler être en conflit, avec les intérêts du groupe Husqvarna.

Exemple 1

Votre conjoint vient d'être embauché par un fournisseur qui a récemment fait une offre au groupe Husqvarna. Vous devez signaler immédiatement la situation à votre responsable et déterminer si un conflit d'intérêts peut être évité ou si l'offre du fournisseur doit être rejetée.

Exemple 2

Vous envisagez de travailler à temps partiel avec une agence de location d'équipement qui vend et loue plusieurs marques d'équipement Outdoor Power. Vous devez discuter de la situation avec votre responsable et le service RH afin de déterminer s'il existe un conflit d'intérêts. Toute situation de conflits d'intérêts doit être résolue selon la politique relative aux conflits d'intérêt de l'entreprise.

Coopération en cas d'enquêtes gouvernementales

Au vu de l'augmentation des mesures d'application de la loi à travers le monde, il est de plus en plus probable qu'une enquête gouvernementale ait lieu dans un des pays où le groupe Husqvarna exerce des activités. Il est possible qu'un organisme gouvernemental lance une enquête informelle sur les pratiques établies dans l'industrie ou une enquête formelle dans notre entreprise.

Les organismes gouvernementaux peuvent contacter notre entreprise de plusieurs façons : par téléphone, e-mail, lettre ou même par une assignation à comparaître ou une convocation.

Ce que cela signifie pour vous



- Vous avez la responsabilité de bien comprendre la politique relative aux conflits d'intérêt de l'entreprise (<u>lien</u>).
- Vous devez éviter tout risque de conflit d'intérêts et être la voix de l'intégrité en signalant à votre responsable les conflits d'intérêts réels ou potentiels.
- Vous devez obtenir l'accord préalable de votre responsable (« grand-parent ») et du service RH avant d'engager, de promouvoir ou de placer sous votre supervision directe tout membre de votre famille ou ami proche.
- Vous devez rendre public tout intérêt financier que vous (ou un membre de votre famille) avez dans une entreprise lorsque vous pourriez personnellement affecter les activités du groupe Husqvarna avec cette entreprise.

Ce que cela signifie pour vous



- Signalez immédiatement toute assignation à comparaître, convocation, plainte ou autre procédure légale au service des affaires juridiques.
- Conformez-vous à toute notification exigeant la conservation et la préservation d'informations et de documents pertinents.
- Ne répondez à aucune question (au-delà des demandes habituelles) et ne fournissez aucun document ou aucune information sans consulter le service des affaires juridiques.

- 8 Principes en matière de concurrence
- 10 Anti-corruption et acceptation de cadeaux
- 12 Éviter les conflits d'intérêts
- 12 Coopération en cas d'enquêtes gouvernementales
- **14** Participation politique
- 14 Dons et sponsoring

- **14** Transactions d'initiés
- 16 Conformité aux lois du commerce international
- 16 Lutte contre le blanchiment d'argent
- 16 Nous ne travaillons qu'avec des partenaires commerciaux réputés

Participation politique

Le groupe Husqvarna observe une stricte neutralité en ce qui concerne les partis politiques et les candidats. Les noms ou ressources du groupe Husqvarna ne peuvent en aucun cas être utilisés pour promouvoir les intérêts de partis politiques ou de candidats.

Nous n'offrons des contributions à aucun candidat à une fonction publique, parti politique ou autre organisation publique, sauf par l'intermédiaire d'associations professionnelles.

Dons et sponsoring

Les dons de bienfaisance et de parrainage ne doivent donner lieu à aucune spéculation de corruption ou de conflits d'intérêts qu'ils soient directs ou indirects et ils doivent toujours faire l'objet d'une approbation et d'une documentation de la part du service RH.

Vous devez vous assurer que les dons de bienfaisance et de parrainage ne sont jamais offerts en tant qu'incitation ou récompense dans le but d'obtenir ou de maintenir une relation commerciale, ou dans tout autre but illégitime.

Transactions d'initiés

Husqvarna AB (publ) est une entreprise cotée en bourse et en tant que telle, est soumise à diverses lois relatives aux « transactions d'initiés », c'est-à-dire l'échange d'actions sur base d'informations qui n'ont pas été rendues publiques et dont la divulgation pourrait impacter le cours de l'action.

Vous n'êtes pas autorisé à négocier des actions de Husqvarna AB (publ) si vous disposez de telles informations confidentielles. De même, vous ne pouvez pas divulguer des informations qu'un investisseur sérieux prendrait en considération pour décider d'acheter, de conserver ou de vendre des titres de Husqvarna AB (publ).

Exemple

Vous apprenez grâce à votre travail que le groupe Husqvarna a l'intention d'annoncer bientôt que l'entreprise va acquérir une autre entreprise. Vous avez un ami qui envisage de vendre ses actions Husqvarna. Puisque le prix des actions va probablement augmenter après l'annonce, vous envisagez de dire à votre ami qu'il devrait retarder la vente de ses actions. Vous ne devez en aucun cas informer votre ami. Cette information n'est pas publique, elle est confidentielle. Vous n'avez pas le droit de la divulguer à d'autres personnes ; vous commettriez une infraction pénale en agissant de la sorte.

Ce que cela signifie pour vous



- Tout engagement de votre part dans une activité politique est indépendant du groupe Husqvarna. Vous ne devez vous engager que pendant votre temps libre et uniquement en votre qualité de citoyen.
- Vous ne pouvez faire du lobbying ou entreprendre d'autres activités législatives au nom de l'entreprise que si vous êtes habilité à le faire.

Ce que cela signifie pour vous



- Vous ne pouvez répondre à une demande de financement au nom du groupe Husqvarna que si vous êtes habilité à le faire par votre responsable et le service RH.
- Vous ne pouvez pas tirer personnellement parti du soutien de l'entreprise envers un organisme de bienfaisance.

Ce que cela signifie pour vous



- Vous avez la responsabilité de bien comprendre la politique relative aux transactions d'initiés de l'entreprise (lien).
- Vos connaissances des activités commerciales de l'entreprise pouvant influencer la valeur des actions de l'entreprise sont considérées comme extrêmement confidentielles et ne peuvent pas être divulguées à l'extérieur de l'entreprise, y compris à votre famille et vos amis.

- 8 Principes en matière de concurrence
- 10 Anti-corruption et acceptation de cadeaux
- 12 Éviter les conflits d'intérêts
- 12 Coopération en cas d'enquêtes gouvernementales
- **14** Participation politique
- 14 Dons et sponsoring

- 14 Transactions d'initiés
- 16 Conformité aux lois du commerce international
- 16 Lutte contre le blanchiment d'argent
 - Nous ne travaillons qu'avec des partenaires commerciaux réputés



Conformité aux lois du commerce international

Le groupe Husqvarna respecte toutes les lois de commerce, règlementations et exigences régissant le transfert de marchandises et de technologies.

Toutes les transactions, qu'elles soient internationales ou nationales, peuvent faire l'objet de réglementations et procédures douanières nationales ou internationales sur l'importation ou l'exportation mises en place pour assurer le respect des lois du commerce international.

Les lois sur le contrôle des exportations réglementent le transfert international de marchandises, de logiciels et de technologies pouvant être utilisés à des fins militaires ou pour fabriquer des armes. Certains pays contrôlent également la diffusion de données techniques aux citoyens étrangers au sein de leurs frontières.

Vous devez toujours savoir ce que vous exportez, la destination, l'utilisateur final et l'usage final. Nos employés doivent aussi fournir aux douanes une documentation complète et exacte comprenant une description détaillée du produit, lors de la classification des marchandises.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Le groupe Husqvarna s'engage à se conformer aux lois contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme qui sont en place dans la plupart des pays du monde entier. On parle de blanchiment d'argent quand des fonds ou autres biens provenant directement ou indirectement de délits criminels sont injectés dans l'économie, masquant ainsi leur origine illégale.

On parle de financement du terrorisme lorsque des fonds sont mis à disposition pour l'exécution d'actes criminels de terrorisme ou pour soutenir des organisations terroristes. Pour être tenue responsable de blanchiment d'argent, il n'est généralement pas nécessaire que la personne impliquée soit consciente de l'origine des fonds.

Nous ne travaillons qu'avec des partenaires commerciaux réputés

Le groupe Husqvarna s'associe avec des fournisseurs, des prestataires de services, des agents et des distributeurs avec lesquels nous pouvons créer une relation commerciale bénéfique pour tous.

Nous ne nous associons qu'avec des partenaires commerciaux qui adhèrent à toutes les exigences législatives en vigueur et aux directives du groupe Husqvarna relatives à la main-d'œuvre, l'emploi, l'environnement et aux normes en termes de sécurité et de santé, notamment le traitement équitable et respectueux des employés. Le groupe Husqvarna exige que tous les fournisseurs et prestataires de services se conforment au Code d'éthique professionnelle pour les fournisseurs.

Nous diligentons également des vérifications réalisées par des tiers, afin de nous assurer que tout partenaire commercial potentiel a coutume d'appliquer des pratiques commerciales éthiques et continue à agir conformément à notre Code d'éthique professionnelle pour les fournisseurs.

Ce que cela signifie pour vous



- Vous avez la responsabilité de bien comprendre le Code d'éthique professionnelle pour les fournisseurs.
- Vous devez être conscient que le groupe Husqvarna n'est pas autorisé à avoir des relations commerciales avec certaines personnes et certains pays. Veuillez consulter le processus de sanctions de l'entreprise.

Ce que cela signifie pour vous



• Vous devez vous procurer et comprendre les documents des clients potentiels et partenaires commerciaux afin d'assurer que les activités commerciales dans lesquels ils sont impliqués sont légitimes et que leurs fonds ont une origine légale.

Ce que cela signifie pour vous

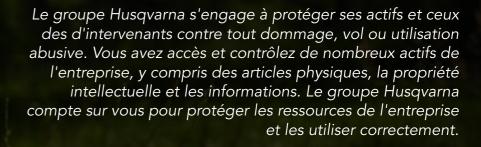


- Vous devez comprendre les exigences de notre Code d'éthique professionnelle pour les fournisseurs et assurer qu'il fait partie de l'accord contractuel avec nos partenaires commerciaux.
- Signalez toujours les problèmes ou inquiétudes liés aux relations entretenues avec des partenaires commerciaux. Soyez la voix de l'intégrité et adressez-vous à votre responsable ou au service des affaires juridiques si vous constatez des conditions dangereuses sur le site d'un fournisseur des employés de fournisseurs semblant être mineurs ou soumis à un travail forcé ou tout non respect apparent des normes environnementales dans sur le site d'un fournisseur.

Nous gérons soigneusement les actifs de notre entreprise

- 18 Information financière fiable
- Gestion des comptes
- Confidentialité des données
- 20 Protection des données

- 22 Normes de sécurité et gestion des incidents
- **22** Propriété intellectuelle
- 24 Communication et réseaux sociaux



Information financière fiable

Toutes les entités appartenant au Groupe Husqvarna doivent appliquer des principes comptables uniformes afin de permettre de dégager des informations financières cohérentes et comparables. Ces principes comptables sont définis dans le Manuel de comptabilité Husqvarna, en totale conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS) et les interprétations de l'IFRIC adoptées par l'Union européenne.

Toutes les procédures de comptabilité et d'information doivent être réalisées de manière précise et garantir un niveau de qualité élevé.

En termes de conformité avec la loi toutes les entités doivent se conformer aux principes comptables généralement reconnus localement et aux lois locales.

Gestion des comptes

Tous les employés sont responsables des informations en leur possession et des compte qu'ils gèrent. Le groupe Husqvarna a adopté une politique de conservation et de gestion des registres (« politique des registres ») traitant de la conservation, l'utilisation et la destruction des registres de l'entreprise selon les besoins de l'entreprise, les pratiques prudentes de gestion des registres et les lois.

La politique des registres s'applique à toutes les formes de données et registres commerciaux qui sont créés, collectés ou stockés dans tous les formats, y compris sur papier, sur support électronique ou autres. (« Registres »)

La politique des registres établit :

- Un ensemble de « catégories » de registres normalisées pour les registres.
- Chaque catégorie de registre a une « période de conservation » définie qui est décrite dans des programmes de registre spécifiques aux régions qui établissent la durée pendant laquelle un registre doit être conservé avant d'être détruit.

Confidentialité des données

Le groupe Husqvarna se soucie des droits à la vie privée et s'engage à respecter les lois sur la confidentialité des données. Il est impératif que nous collections, stockions et utilisions des données qui identifient une personne individuelle, qu'il s'agisse d'un employé, d'un client ou d'une autre personne, de manière légale et transparente.

Le groupe Husqvarna a élaboré des politiques et des procédures devant être systématiquement appliquées lors du traitement de données à caractère personnel dans le groupe Husqvarna.

Ce que cela signifie pour vous





Soyez la voix de l'intégrité et adressez-vous immédiatement à votre responsable si vous soupçonnez toute fraude ou inexactitude dans les registres comptables ou les systèmes de

Ce que cela signifie pour vous

- Vous avez la responsabilité de bien comprendre la politique de conservation et de gestion des registres de l'entreprise (<u>lien</u>).
- Vous êtes personnellement responsable de gérer activement vos copies papier et documents électroniques conformément aux programmes de registre.
- Conformez-vous aux instructions que vous recevez, tels que les ordres de mise en suspens pour litige ou les directives relatives à l'élimination de registres obsolètes.
- Ne stockez les registres électroniques, y compris les e-mails, que sur des sites de stockage autorisés par l'entreprise et ne les transférez pas sur vos espaces de stockage personnels.

Ce que cela signifie pour vous

- Vous avez la responsabilité de bien comprendre la politique de confidentialité de l'entreprise
- Vous devez assurer la protection des « données personnelles » liées à nos employés ainsi que celles de nos clients, fournisseurs et consommateurs.
- Vous ne devez pas accéder, collecter, stocker, traiter ou diffuser des données personnelles sans autorisation appropriée.











Nous gérons soigneusement les actifs de notre entreprise

- 18 Information financière fiable
- 18 Gestion des comptes
- 18 Confidentialité des données
- 20 Protection des données

- 22 Normes de sécurité et gestion des incidents
- 2 Propriété intellectuelle
- 24 Communication et réseaux sociaux



Protection des données

Afin de conserver sa position de leader sur le marché et continuer à offrir une technologie innovante, le groupe Husqvarna cherche à protéger ses réseaux, systèmes, périphériques et ressources d'informations.

Nous avons le devoir de maintenir la confidentialité de nos informations commerciales primordiales et d'assurer leur précision et leur disponibilité.

Nos actifs informationnels existent sous forme numérique ou de copie papier et comprennent :

- La propriété intellectuelle et les secrets industriels
- Les projets commerciaux
- Le code source
- Des informations relatives au développement de produits
- Les registres financiers et les données financières et comptables
- Les informations clients et distributeurs
- Les informations de tarification
- Toutes autres informations et procédures confidentielles qui pourraient être créées dans le cadre de l'entreprise

Toute personne ayant accès aux informations du groupe Husqvarna ou aux informations confiées au groupe Husqvarna par des tiers est dans l'obligation de protéger ces informations.

Exemple 1

Vous recevez un e-mail inattendu d'un employé du groupe Husqvarna contenant un fichier joint qui doit être révisé. Vous devez appeler l'expéditeur pour confirmer que l'e-mail n'est pas une tentative d'hameçonnage. N'oubliez pas que les pirates informatiques peuvent facilement manipuler des adresses ou porter atteinte à des comptes légitimes.

Exemple 2

Vous êtes en voyage d'affaires et votre sac à dos et ordinateur portable sont volés à l'aéroport.

Vous ne devez jamais conserver votre mot de passe par écrit ou l'enregistrer dans votre ordinateur. Évitez d'emmener des documents papier sensibles quand vous voyagez. Signalez immédiatement la perte de tout périphérique au centre de service informatique et à votre responsable.

Ce que cela signifie pour vous



21

- Vous avez la responsabilité de bien comprendre la politique de sécurité de l'information (<u>lien</u>) et les instructions sur la classification et la protection des informations.
- Vous êtes dans l'obligation d'éviter tout accès et toute perte, divulgation ou destruction accidentels ou non autorisés des informations du groupe Husqvarna ou des informations confidentielles de tiers. Pour ce faire, vous devez :
 - Éviter À TOUT PRIX de divulguer les identifiants à quiconque ou de les utiliser sur des sites web externes.
 - Utiliser le cryptage lors de l'envoi de documents sensibles vers l'extérieur.
 - Vous assurer que les documents sont correctement sécurisés, ne sont jamais laissés sans surveillance et sont détruits de manière appropriée.
- Vous ne devez pas partager les informations sauf s'il existe une raison professionnelle légitime de le faire. Lorsqu'un tiers a besoin de recevoir des informations protégées, un accord de confidentialité doit être en place avant que ces informations puissent être partagées.
- Vous avez l'obligation de signaler immédiatement toute violation de la sécurité des informations conformément aux instructions sur la violation des données. Si vous soupçonnez qu'une violation de la sécurité des informations est survenue en raison d'une mauvaise conduite, vous pouvez également le signaler à l'aide de la ligne d'alerte (AlertLine).

Nous gérons soigneusement les actifs de notre entreprise

- Information financière fiable
- Gestion des comptes
- Confidentialité des données
- 20 Protection des données

- 22 Normes de sécurité et gestion des
- Propriété intellectuelle
- 24 Communication et réseaux sociaux



Normes de sécurité et gestion des incidents

Le groupe Husqvarna s'engage à assurer la sécurité de son personnel et de ses opérations à l'échelle mondiale.

Nos normes de sécurité, notre plan d'urgence et nos procédures de gestion de crise comprennent des processus permettant d'identifier les risques posés par des incidents sérieux ou des dangers naturels affectant nos employés, nos opérations, nos infrastructures, nos produits ou nos services et de mettre en place des dispositifs de protection contre ces risques.

Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle désigne des créations de l'esprit, comme les inventions, le savoir-faire, les modèles industriels, les œuvres artistiques et les marques. Le groupe Husqvarna utilise plusieurs outils pour protéger sa propriété intellectuelle. Certains de ces outils créent des droits juridiques applicables. Par exemple : les brevets, les dépôts de modèles, les enregistrements de marques, les enregistrements de droits d'auteur et les secrets industriels.

Le groupe Husqvarna exige de ses employés qu'ils protègent la propriété intellectuelle de l'entreprise et les droits associés. Cela signifie, par exemple, qu'ils ne doivent pas divulguer publiquement une invention avant qu'il soit approprié de le faire.

En outre, le groupe Husqvarna exige de ses employés qu'ils respectent les droits de propriété intellectuelle de tiers.

Le service de la propriété intellectuelle est responsable de la gestion des droits de propriété intellectuelle de l'entreprise et de la résolution de questions liées à la propriété intellectuelle. Le service de la propriété intellectuelle travaille avec le service des affaires juridiques pour appliquer les droits de propriété intellectuelle du groupe.

Ce que cela signifie pour vous



- Vous avez la responsabilité de bien comprendre la politique de sécurité et de prévention des pertes et la politique de continuité d'activité et de gestion de crise de l'entreprise (lien).
- Participez activement aux formations pour la prévention des pertes, la gestion de crise, la continuité d'activité et la prévention de la violence au travail et aux séances de sensibilisation à la sécurité pour vous assurer que vous avez les connaissances nécessaires pour garantir votre sécurité au travail, à la maison et sur la route.
- Conformez-vous aux politiques de voyages du groupe Husqvarna. Vous devez utiliser le système de voyages de l'entreprise lors de la planification de vos voyages.

Ce que cela signifie pour vous



- Vous devez protéger la propriété intellectuelle d'Husqvarna et les droits associés et ne les utiliser qu'à des fins commerciales légitimes au nom de l'entreprise.
- Vous devez soutenir le département de la propriété intellectuelle du groupe Husqvarna dans la gestion des droits de propriété intellectuelle et demander conseil, le cas échéant, au département de la propriété intellectuelle sur des questions liées à la propriété intellectuelle.

22

Nous gérons soigneusement les actifs de notre entreprise

- 18 Information financière fiable
- **18** Gestion des comptes
- 18 Confidentialité des données
- 20 Protection des données
- 22 Normes de sécurité et gestion des incidents
- 22 Propriété intellectuelle
- 24 Communication et réseaux sociaux



Communication et réseaux sociaux

Ensemble, nous constituons tous une partie importante de la marque du groupe Husqvarna, et la communication est un outil essentiel pour la gestion de notre entreprise en interne et en externe. Toutes les communications doivent être planifiées au maximum dans le cadre des objectifs stratégiques du groupe Husqvarna conçus pour créer le meilleur environnement commercial possible pour nos opérations et employés.

Lorsque nous communiquons en interne comme en externe, nous devons toujours le faire de manière sincère, factuelle et équilibrée. Comme nous sommes une entreprise cotée en bourse, il est également essentiel que la crédibilité de toutes nos communications financières soit maintenue. Conformément à la politique de communication, seuls le directeur général, le directeur financier ou les personnes désignées par la Communication institutionnelle sont autorisés à s'entretenir avec les médias (lien).

En outre, tous les employés utilisant des formes de communications appartenant à l'entreprise doivent adhérer à la politique de communication électronique de l'entreprise (lien). Aucune communication électronique du groupe Husqvarna ne peut être utilisée pour mener des activités enfreignant des lois ou réglementations ou compromettant la sécurité ou la fiabilité des registres ou données de l'entreprise, y compris les secrets industriels et d'autres informations commerciales confidentielles.

Réseaux sociaux

Si vous vous identifiez en tant qu'employé du groupe Husqvarna sur les réseaux sociaux, les informations que vous partagez sur notre entreprise peuvent être interprétées comme un message officiel du groupe Husqvarna. Si le public peut se fier à vos publications concernant un produit ou un service du groupe Husqvarna, vous devez spécifier que les opinions exprimées sont les vôtres et ne reflètent pas celles de l'entreprise. En outre, vous êtes obligé de suivre le Code de conduite lorsque vous publiez des informations. Vous devez notamment :

- Protéger la confidentialité des informations commerciales.
- Éviter tout commentaire désobligeant, discriminatoire ou malveillant envers d'autres employés, nos clients, nos fournisseurs ou nos partenaires commerciaux.
- Éviter d'utiliser les marques ou logos du groupe Husqvarna d'une façon qui induirait le public en erreur ou entraînerait une confusion.

Ce que cela signifie pour vous



- Vous avez la responsabilité de bien comprendre la politique de communication (<u>lien</u>) et la politique de communication électronique de l'entreprise (<u>lien</u>).
- Ne parlez jamais à la presse ou aux médias au nom de l'entreprise si vous n'êtes pas habilité à le faire.
- Rappelez-vous que seuls les employés ayant reçu une autorisation spéciale peuvent utiliser les réseaux sociaux au nom du groupe Husqvarna.
- N'utilisez jamais l'en-tête ou les logos de l'entreprise dans vos communications, lettres ou publications personnelles.
- Si vous voyez quelque chose en ligne qui pourrait être potentiellement nuisible pour le groupe Husqvarna, signalez-le immédiatement à votre responsable ou au service de la communication institutionnelle du groupe. Ne répondez pas vous-même à des commentaires négatifs.

Droits de l'homme et sécurité sur le lieu de travail

Nos responsabilités sur le lieu de travail

- 26 Valoriser l'inclusion et la diversité
- **26** Conditions d'emploi équitables
- **26** Refus du travail forcé et du travail des enfants
- 28 Santé et sécurité
- 28 Liberté d'association
- 28 Lutte contre le harcèlement

Valoriser l'inclusion et la diversité

Le groupe Husqvarna s'efforce d'attirer, de perfectionner et de maintenir en poste un effectif aussi diversifié que les marchés que nous desservons et d'assurer un environnement de travail inclusif qui valorise la force de nos différences. La diversité nous rend plus forts et nous permet de progresser. Les entreprises ayant un effectif diversifié affichent de meilleurs résultats financiers.

Le groupe Husqvarna offre des possibilités d'emploi égales à tous sans égard au sexe, à la couleur de peau, à la religion, à l'âge, au handicap, à l'orientation sexuelle, à l'identité ou l'expression sexuelle, à la nationalité, à l'origine sociale ou ethnique, à la citoyenneté, à l'affiliation à un syndicat, aux opinions politiques ou à toute autre caractéristique protégée par la législation applicable.

Conditions d'emploi équitables

Les conditions d'emploi et les salaires sont équitables et raisonnables. Le groupe Husqvarna est conforme aux lois applicables et aux normes de l'industrie relatives aux heures de travail. Les conditions d'emploi de tous les employés, y compris des personnes employées à titre temporaire, doivent être mises par écrit. De même, tous les employés doivent être mis au courant de leurs responsabilités en matière d'emploi.

Refus du travail forcé et du travail des enfants

Le groupe Husqvarna ne tolère pas le travail des enfants dans le cadre de ses opérations, de celles de tout fournisseur ou de tout tiers avec qui nous sommes associés. L'âge minimum pour occuper un emploi est de 15 ans ou l'âge légal pour travailler dans le pays en question.

Nous n'autorisons pas le travail illégal, involontaire, forcé ou non-rémunéré, le trafic humain ou tout type d'esclavage dans le cadre de nos opérations ou de celles de nos partenaires commerciaux. Nous nous engageons à prendre les mesures nécessaires pour que ces pratiques n'aient pas lieu dans le cadre de nos opérations et de celles de nos fournisseurs.

Ce que cela signifie pour vous



• Vous devez toujours favoriser un environnement de travail où chacun est apprécié et valorisé pour ses différences.

Le groupe Husqvarna respecte et soutient la protection des

droits de l'homme reconnus sur le plan international et s'assure de ne jamais être complice d'abus des droits de l'homme.

- Gérez des équipes diversifiées de manière à cultiver la collaboration unique de chaque membre.
- Évitez d'exclure des membres avec qui vous n'avez pas beaucoup en commun de projets ou d'équipes et cherchez activement à les encadrer.

Ce que cela signifie pour vous



- Vous avez la responsabilité de bien comprendre les conditions et droits relatifs à votre propre emploi.
- En tant que responsable ou superviseur, vous avez la responsabilité de donner l'exemple afin de promouvoir des conditions de travail équitables.

Ce que cela signifie pour vous



 Vous devez immédiatement avertir votre responsable ou le service RH si vous constatez ou soupçonnez des cas de travail forcé ou de travail d'enfants dans le cadre de nos opérations ou de celles de nos partenaires commerciaux.

Droits de l'homme et sécurité sur le lieu de travail Nos responsabilités sur le lieu de travail 26 Valoriser l'inclusion et la diversité 28 Santé et sécurité 28 Conditions d'emploi équitables 28 Liberté d'association 26 Refus du travail forcé et du travail 28 Lutte contre le harcelement des enfants

Santé et sécurité sur le lieu de travail

Les conditions nécessaires à un environnement de travail sûr et sain sont mises en place pour tous les employés du groupe Husqvarna, y compris des informations de sécurité et des formations adéquates. Notre objectif est de n'avoir à déplorer aucun accident et aucune blessure sur le lieu de travail.

L'utilisation de drogues illicites sur le lieu de travail n'est pas tolérée. La consommation d'alcool est interdite pendant les opérations de travail normales, mais peut être autorisée avec modération lors d'évènements sociaux officiellement approuvés par le gestionnaire de site.

Liberté d'association

Tous les employés sont libres d'exercer leur droit de former, de s'affilier ou de refuser de s'affilier à des syndicats ou à d'autres organisations similaires et de négocier collectivement ou individuellement.

Lutte contre le harcèlement

Le groupe Husqvarna cherche à mettre en place un environnement de travail exempt de harcèlement de tout genre et/ou de toute autre conduite offensante ou irrespectueuse.

Tout harcèlement physique, psychologique, sexuel ou verbal contre un collègue ou un partenaire commercial sera condamné et entraînera des mesures disciplinaires.

Exemple

Brenda a récemment accepté un nouveau poste qui la mène à travailler étroitement avec Mark. Au départ, elle est flattée quand il la complimente sur son physique, mais avec le temps, ses commentaires deviennent de plus en plus personnels. Lors d'un voyage d'affaires, Mark invite Brenda dans sa chambre. Brenda refuse et est choquée de ce comportement mais elle veut réagir de la bonne façon. Que devrait-elle faire ?

Brenda devrait immédiatement s'adresser à son responsable ou au service RH pour signaler la situation. Les attentions importunes de Mark créent un environnement de travail gênant pour Brenda et son comportement doit changer immédiatement.

Le groupe Husqvarna s'engage à créer un environnement de travail sûr et respectueux.

Ce que cela signifie pour vous



- Vous devez prendre le temps de comprendre les risques pour la santé et la sécurité dans votre environnement de travail ainsi que les actions qui sont nécessaires pour les prévenir.
- Vous devez avertir votre responsable ou le service RH si vous constatez des dangers ou remarquez que des normes ne sont pas respectées.
- Lors de l'exécution des activités de l'entreprise et lors de voyages d'affaires, vous devez faire preuve de bon jugement, vous conduire de manière sûre et vous familiariser avec la politique des voyages du groupe (lien).

Ce que cela signifie pour vous



- Vous avez le droit de désigner des représentants, de former des associations de travailleurs ou d'adhérer à des syndicats de votre choix.
- Votre décision d'adhérer ou non à un syndicat ou de former une association de travailleurs est un choix personnel et nous respectons votre décision quelle qu'elle soit.

Ce que cela signifie pour vous



- Éviter le harcèlement revient à éviter des comportements tels que :
 - Les insultes ou plaisanteries blessantes fondées sur le sexe, la couleur de peau, la religion, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression sexuelle, la nationalité, l'origine sociale ou ethnique, ou d'autres caractéristiques
 - Les contacts physiques inopportuns ou les gestes intimidants (comme empêcher les mouvements d'une personne)
 - Les remarques choquantes de nature sexuelle comme des demandes de faveurs sexuelles ou des invitations répétées à des rendez-vous amoureux alors que l'autre personne les décline
- Si vous êtes victime ou témoin d'un comportement de harcèlement de tout genre, soyez la voix de l'intégrité : faites part de vos inquiétudes et/ou signalez immédiatement le problème.



Sécurité et qualité

Notre objectif principal de *transformer la technologie en opportunités* est la preuve de notre passion pour l'innovation et de notre engagement à renforcer la sécurité et la qualité des produits. En conséquence, la sécurité et la qualité des produits sont toujours prises en compte pour le développement de produits et procédures, des premières ébauches de conception du produit à sa livraison, son utilisation, son entretien et son élimination.

Nous préservons la confiance des consommateurs en fabriquant des produits de qualité supérieure, de l'achat de nos matières premières jusqu'au moment où l'utilisateur final acquiert le produit fini. Nous nous engageons également à développer de nouveaux produits de manière éthique et responsable et à suivre toutes les normes de sécurité et de conformité applicables dans les marchés concernés.

Le groupe Husqvarna utilise des procédures transparentes et efficaces pour traiter les demandes et plaintes des clients et s'efforce de régler les litiges clients de manière rapide et équitable.

Ce que cela signifie pour vous



- Vous avez la responsabilité de bien comprendre la politique de sécurité des produits (<u>lien</u>) et la politique de conformité des produits, de l'entreprise (<u>lien</u>).
- Visez en permanence l'amélioration des produits et l'excellence opérationnelle.
- Conformez-vous à toutes les exigences de conformité juridique et réglementaire ainsi qu'aux normes de qualité internes.
- Soyez la voix de l'intégrité et signalez toute préoccupation relative à la qualité d'un produit à votre responsable.
- Soyez à l'écoute de nos clients (internes et externes) et essayez de comprendre leurs besoins et défis avant de décider des spécifications des produits.

Réduction de notre empreinte écologique

Le développement durable est essentiel

La protection de l'environnement est une valeur d'entreprise du groupe Husqvarna qui repose sur les principes de conformité et d'amélioration permanente impliquant l'ensemble de la chaîne de valeurs du groupe Husqvarna.



Durabilité

Pour le groupe Husqvarna, les termes « développement durable » signifient que, en plus de générer de la valeur pour nos actionnaires (profit), nous avons le devoir de prendre en compte l'impact de nos activités sur l'environnement (la planète) et la société dans son ensemble (les personnes). Nous sommes convaincus qu'en œuvrant sans relâche de manière durable, tout en considérant ces trois aspects lors de nos prises de décisions, nous créerons une plus grande valeur à long terme pour nos actionnaires.

Un élément clé de nos efforts en matière de développement durable : le groupe Husqvarna s'engage à réduire son impact global sur l'environnement, notamment en termes d'émissions de gaz à effet de serre provenant de toutes les étapes de notre chaîne de valeur, c'est-à-dire de la conception de nos produits, en passant par le processus de fabrication, à l'utilisation de nos produits. Par exemple, nous nous efforçons d'avoir recours uniquement à des matières et technologies avancées, respectueuses de l'environnement et efficaces que nous utilisons dans le cycle de vie complet de nos produits.

Plus généralement, nous faisons en sorte de toujours gérer minutieusement les ressources naturelles afin de réduire l'impact de nos activités sur l'environnement et de nous conformer aux lois et règlements environnementaux conformément aux objectifs du groupe en matière de développement durable.

Nous avons fixé des objectifs ambitieux pour limiter notre empreinte écologique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en réduisant les déchets et en limitant la consommation d'eau et d'énergie dans nos opérations. Ces efforts relèvent non seulement de notre devoir mais ils stimulent également l'innovation, accroissent la certitude réglementaire, renforcent la confiance des investisseurs et améliorent notre rentabilité et notre compétitivité.

Ce que cela signifie pour vous



33

- Vous avez la responsabilité de bien comprendre la politique environnementale de l'entreprise (<u>lien</u>).
- Vous avez la responsabilité de vous conformer aux lois et règlements applicables en matière d'environnement.
- Vous avez la responsabilité de comprendre les conséquences environnementales de votre travail quotidien et les mesures préventives que vous pouvez prendre pour les réduire.
- Vous devez envisager les conséquences environnementales du gaspillage de l'énergie, de l'eau et des autres ressources dans le cadre de votre travail et suggérer des améliorations là où vous le pouvez.
- Vous devez chercher à réutiliser et recycler les matériaux autant que possible et déclarer et partager les informations relatives aux incidents ou aux risques.

Signalement de violations présumées

Si vous ne parvenez pas à résoudre des problèmes de comportement individuel directement ou si vous êtes confronté à des cas de mauvaise conduite grave ou de comportement frauduleux, vous avez la responsabilité de signaler vos inquiétudes. En rapportant toute mauvaise conduite, vous renforcez la culture d'éthique du groupe Husqvarna.

Pour cette raison, il existe plusieurs manières de rapporter vos inquiétudes et d'obtenir des conseils. Si vous souhaitez présenter une plainte ou signaler une violation présumée, nous vous encourageons à contacter votre responsable ou un membre local du service des ressources humaines ou des affaires juridiques.

Si vous éprouvez des difficultés à signaler le problème au niveau local, vous pouvez contacter le bureau de la conformité et de l'intégrité du groupe Husqvarna à l'adresse suivante compliance@husqvarnagroup.com, le Vice-Président des affaires juridiques du groupe ou le Vice-Président conformité et intégrité, par email.

Vous pouvez également contacter la ligne d'alerte (AlertLine) du groupe Husqvarna à l'adresse suivante: : husqvarnagroup.ethicspoint.com ou à l'aide des numéros de téléphone sur Connect (lien). Le numéro d'appel gratuit de la ligne d'alerte (AlertLine) est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans plusieurs langues. Vous pouvez décider de garder l'anonymat, mais si vous choisissez de vous identifier, le service pourra vous contacter pour de plus amples informations.

Notre engagement à prévenir les représailles

Les valeurs éthiques et l'intégrité sont d'une grande importance pour le groupe Husqvarna. Ces valeurs ne peuvent pas être préservées si les individus sont réticents ou ont peur de communiquer ou signaler un problème ou une violation présumée de notre Code, des politiques du groupe ou de la loi. Rassurez-vous, si vous exprimez votre inquiétude de bonne foi, aucune mesure de représailles ne sera prise contre vous.

Tout employé qui exerce des représailles s'expose à des mesures disciplinaires. Si vous pensez avoir été victime de représailles, vous devez rapporter la situation comme une mauvaise conduite présumée.

Que se passe-t-il quand je signale un problème ?

Tous les signalements reçus, que ce soit oralement, par e-mail ou via la ligne d'alerte (AlertLine), sont immédiatement évalués et une enquête est ouverte le cas échéant. Les détails pertinents que vous fournissez sont enregistrés et si vous vous identifiez, un membre du service des affaires juridiques, du service de la conformité ou des RH vous contactera en cas de besoin pour de plus amples détails.

Nous faisons tout notre possible pour préserver la confidentialité des informations que vous nous fournissez et ne divulguons que les informations nécessaires à la poursuite d'une enquête. Toutefois, dans certains cas graves de mauvaise conduite illégale ou criminelle, il est possible que l'entreprise doive partager les informations avec des organismes d'application de la loi. Rappelez-vous également que la vie privée de tous les employés doit être respectée et, dans de nombreux cas, il est possible que vous ne soyez pas informé du résultat de l'enquête si un autre employé est impliqué.

Bien que l'auto-signalement puisse être pris en compte pour déterminer la ligne d'actions appropriée, veuillez noter que les employés ne peuvent pas se soustraire aux conséquences d'actes fautifs par l'autosignalement.

Nos politiques de groupe

D'autres politiques connexes et des informations détaillées se trouvent sur le site Intranet « How we work » comprenant des sujets tels que :



Check-list

Tenez compte des points suivants lors de la prise de décisions dans vos activités quotidiennes :

- Mon intervention ou ma non-intervention est-elle légale ?
- Mon intervention ou ma non-intervention est-elle compatible avec le Code de conduite du groupe Husqvarna et avec l'esprit du Code ?
- Quelle serait ma réaction si l'intervention que j'envisage de faire figurait sur la couverture du journal local ?
- Serais-je à l'aise si je devais expliquer mes actions à un collèque, à mon responsable ou à ma famille ?
- Quelles sont les conséquences possibles de mon intervention ou de ma non-intervention ?
- Mon intervention ou ma non-intervention protègera-t-elle la réputation du groupe Husqvarna en tant qu'entreprise qui s'efforce de maintenir le plus haut niveau d'intégrité commerciale ?

